



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 18 décembre 2019

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

Rappel du règlement de la jonglerie (Art.6.2 règlement compétitions U13) : « Si aucune indication de résultat du challenge n'apparaît sur la feuille de match aucun point ne sera attribué aux équipes concernées ». A VERIFIER AVANT SIGNATURE D'APRES MATCH

La Commission demande aux clubs de noter sur les courriers la division, la poule et le n° de match et d'adresser leur courriel pour U13 à competitions@gironde.fff.fr. Seuls les courriers envoyés par la messagerie officielle des clubs seront pris en compte.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission de Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

LFNA

En cas d'indisponibilité des terrains la Commission inversera automatiquement les rencontres (Art.11 des règlements sportifs du District). Les feuilles de matchs devront être obligatoirement reçues au district avant le lundi 12 janvier 10H sous peine de match perdu à l'équipe recevante. Dans le cas où la rencontre ne serait pas jouée le match sera non comptabilisé.

Report de rencontres

Poule A	2	22150613	Gj Medoc Estuaire	1	Ambaresienne Es	1	04/01/2020
Poule B	2	22150628	Blanquefort E.S	1	Floirac Cm	1	04/01/2020
Poule C	2	22150648	Ste Eulalie Ent	1	Bordeaux Metropole	1	21/12/2019

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
7 décembre 2019	B	22150634	FLOIRAC CM1	500045	FMI transmise hors délai	40€



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

NIVEAU 1

En cas d'indisponibilité des terrains la Commission inversera automatiquement la rencontre (Art.11 des règlements sportifs du District). Toutes les rencontres non jouées à cette date ne seront pas comptabilisées.

Report de rencontres

D1

Poule A	2	22150681	Beautiran A.S	1	Bruges E.S	1	04/01/2020
Poule B	2	22150696	St Seurin Junior	1	Spuc	1	21/12/2019
Poule C	2	22150711	St Medard Ej	1	Villenave J.	2	04/01/2020
Poule D	2	22150726	Le Haillan A.S	1	Libourne Fc	2	04/01/2020
Poule E	2	22150754	Loubesien F.C	1	Coteaux Libournais	2	21/12/2019
Poule F	2	22150770	Belin Beliet	1	Mascaret Fc	1	21/12/2019
Poule F	2	22150771	Coteaux Libournais	1	St Andre Cubzac Fc	2	04/01/2020
Poule G	1	22150783	C.A. Sallois	1	Cestas S.A.G.	2	21/12/2019
Poule I	2	22150814	Le Teich J.S	1	Merignac Arlac E.	2	21/12/2019

D2

Poule B	2	22150845	Chambery Rc	1	Chantecler Bdx	1	21/12/2019
Poule C	2	22150860	Gj Medoc Estuaire	2	Union St Bruno	2	04/01/2020
Poule C	2	22150861	Ste Eulalie Ent	2	St Emilionnais Fc	1	04/01/2020
Poule D	3	22150877	Blanquefort Es	2	St Medard Ej	2	21/12/2019
Poule D	3	22150878	Andernos S.	2	Portes Entre 2 Mers	2	21/12/2019
Poule E	2	22150889	Mascaret Fc	2	Le Haillan As	2	21/12/2019
Poule F	1	22150903	Lamothe Mongauz Ent	1	Pessac Châtaigneraie	2	04/01/2020
Poule G	2	22150919	Blaye Stade	2	Stade St Medardais	1	04/01/2020
Poule G	2	22150921	Gradignan Fc	1	Cadaujac Sc	1	04/01/2020
Poule H	2	22150935	Bruges E.S	2	Coteaux Bourgeois Fc	1	04/01/2020

Les matchs suivants ne pouvant se jouer par manque de dates disponibles au calendrier, la commission les reprogramme au mercredi 8 Janvier à 15h30. S'ils ne peuvent pas se jouer à cette date, ils ne seront pas comptabilisés dans les classements de cette phase 2 .

Poule A	2	22150831	Coqs Rouges Bdx	1	Bouscat Us	2
Poule B	2	22150844	Le Teich Js	2	St Denis De Pile Us	1
Poule B	2	22150846	Cubnezais Fc	1	Targon Soullignac Fc	2

Demande de modification de rencontre

- Match 22150905 ST LAURENT CO 2 / BASTIDIENNE SC 1 Division 2 Poule F du 14/12/19
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour inverser la rencontre le 8 janvier à 16H sur le stade GALIN
- Match 22150905 CA SALLOIS 1 / CESTAS SAG 2 Division 1 Poule G du 21/12/19
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour inverser la rencontre le 8 janvier à 16H30 à CESTAS
- Match 22150804 LANDES GIRONDINES 1 / LE BARP 1 Division 1 Poule H du 21/12/19
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour jouer la rencontre le 8 janvier à 16H Marcheprime



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Courriers

- **MEDOC OCEAN (549489)** du 13 décembre 2019 concernant l'inversion du match contre LABREDE du 14 décembre 2019
La Commission précise que seuls les courriels envoyés de la messagerie officielle du club sont pris en compte. Cependant la Commission a décidé de l'inversion en application de l'article 11 du règlement du district « (...) Suivant les impératifs du calendrier, la Commission d'organisation peut exiger que les matches se déroulent à la date prévue, à cet effet, elle décidera d'autorité l'inversion de la rencontre, et ce, à tout instant de l'épreuve si le club visité n'est pas en capacité de fournir un terrain de repli correct et tracé.... » La seule date libre pour le déroulement de cette rencontre étant le 14 décembre sachant que MEDOC OCEAN ENT 1 a un match programmé le 4 janvier et LABREDE FC 2 un match le 21 décembre. La Commission donne match perdu par forfait à l'équipe MEDOC OCEAN ENT 1.
- **FC DE ST MEDARD EN JALLES (513182)** du 14 décembre 2019 : courriel concernant la jonglerie des rencontres du 16 et 23 novembre et 7 décembre
Concernant la rencontre du 16 novembre aucun vainqueur ne figure sur la FMI en conséquence la Commission applique le règlement du district de la compétition U13 (Art.6.2) et n'attribue aucun point de jonglerie aux équipes concernées et rappelle que les 2 équipes doivent vérifier cette information avant la signature d'après-match.
Concernant la rencontre du 23 novembre le point de jonglerie a été attribué à votre équipe.
Concernant la rencontre du 7 décembre le point de jonglerie a été attribué à votre équipe.
- **UNION ST BRUNO (544160)** du 14 décembre 2019 : courriel concernant les points de jonglerie par l'éducateur.
La Commission précise que seuls les courriels envoyés de la messagerie officielle du club sont pris en compte (entête PV). L'affectation des points de jonglerie n'est pas automatique et fait l'objet d'une vérification avant transmissions au service compétant du district ceci expliquant le décalage entre les matchs et le point de jonglerie dans Footclubs.
- **US ALLIANCE TALENCAISE (580608)** du 16 décembre 2019 : courriel concernant la jonglerie des rencontres du 16 novembre 2019.
- La Commission précise que la partie jonglerie et son inscription dans les observations est de la responsabilité des clubs, l'arbitre n'intervenant pas dans le déroulement de celle-ci. En l'absence de cette indication sur la FMI la Commission applique le règlement du district de la compétition U13 (Art.6.2) et en conséquence n'attribue aucun point aux équipes concernées. La Commission rappelle que les 2 équipes doivent vérifier cette information avant la signature d'après-match.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
14 décembre 2019	D2-A	22150830	MEDOC OCEAN ENT 1	549489	Forfait match (1 ^{er} et 2 ^{ème})	40€
	D2-H	22150936	AMBARESIENNE ES 1	550784		

*Tarifs et Amendes 2019/2020 du district de la Gironde

NIVEAU 2

En cas d'indisponibilité des terrains la Commission inversera automatiquement la rencontre (Art.11 des règlements sportifs du District). Toutes les rencontres non jouées à cette date ne seront pas comptabilisées.

Report de rencontres

D4

Poule B	4	22206719	Biganos Fc	2	Leognan Usc	2	04/01/2020
Poule E	4	22206763	Gj Medoc Estuaire	3	Avensan Moulis Li	1	04/01/2020



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2019/2020

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Poule E	4	22206764	Blanquefort Es	4	Cenon Us	3	04/01/2020
Poule E	4	22206765	Ginga Sport	1	St Laurent Co	3	21/12/2019
Poule F	4	22206778	St Emilionnais Fc	3	Ste Eulalie Ent	3	04/01/2020
Poule F	4	22206779	Yvrac Ent	1	Libourne Fc	3	04/01/2020
Poule F	4	22206780	Coutras Ent	1	Gensac Montcaret As	1	04/01/2020
Poule H	1	22206799	Sauveterre Ent	1	Mazeres-Ro Es	1	21/12/2019
Poule H	4	22206808	Villeneuve J.	3	Ste Croix Du Mont Sc	1	04/01/2020
Poule I	4	22206823	Bazas Patronage Ent	2	Bleuet Macarien Ent	2	04/01/2020

Les matchs suivants ne pouvant se jouer par manque de dates disponibles au calendrier, la commission les reprogramme au mercredi 8 Janvier à 15h30. S'ils ne peuvent pas se jouer à cette date, ils ne seront pas comptabilisés dans les classements de cette phase 2.

Poule D	4	22206749	St Medard Ej	3	Blanquefort Es	3
Poule D	4	22206750	Gj Stad Medocain Ent	1	Avensan Moulis Li	2
Poule G	4	22206793	Es Du Fronsadais	1	St Medard Ent	1
Poule G	4	22206794	St Denis De Pile U.S	2	St Andre Cubzac Fc	3
Poule G	4	22206795	Loubesien Fc	2	Libourne Fc	4
Poule H	4	22206809	Fc Des Graves	2	Sauveterre Ent	1
Poule H	4	22206810	Leognan Usc	3	Mazeres-Ro Es	1

D5

Poule B	4	22206869	Landes Girondines Fc	2	Andernos S	3	04/01/2020
Poule B	4	22206870	Audenge Es	2	Barpais Fc	2	04/01/2020
Poule C	4	22206884	Ginga Sport	2	Le Haillan As	3	21/12/2019
Poule D	4	22206899	Pessac Alouette	1	Chantecler Bdx	3	04/01/2020
Poule E	4	22206913	Medoc Ocean Ent	2	Lamarque Arcins As	1	04/01/2020
Poule E	4	22206915	Gj Coeur De Medoc	2	Haut Medoc Cms	1	04/01/2020
Poule F	4	22206930	Castelnau FC	1	Medoc Ocean Ent	3	04/01/2020
Poule F	4	22206929	St Aubin Medoc As	3	St Seurin St Est Ent	1	04/01/2020
Poule H	4	22206960	Cubnezais Fc	3	Gauriaguet Peujard	1	04/01/2020
Poule I	4	22206973	Blaye Stade	3	Coteaux Bourgeois Fc	2	04/01/2020
Poule I	4	22206975	Cubzac Ent	3	Ambaresienne Es	3	04/01/2020
Poule L	4	22207019	Vallee Dordogne Ent	2	Portes Entre 2 Mers	3	04/01/2020
Poule M	4	22207033	St Seurin Junior	2	Mascaret Fc	3	04/01/2020
Poule M	4	22207035	Cubzac Ent	4	Es Du Fronsadais	2	04/01/2020
Poule O	4	22207063	Cadaujac Sc	2	Chambery Rc	2	04/01/2020
Poule P	4	22207079	Monsegur Sc	1	Langon Fc	3	21/12/2019
Poule P	4	22207080	Bleuet Macarien Ent	1	Bazas Patronage Ent	3	21/12/2019
Poule S	4	22207124	Gj Medoc Estuaire	5	Le Taillan As	2	21/12/2019



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Les matchs suivants ne pouvant se jouer par manque de dates disponibles au calendrier, la commission les reprogramme au mercredi 8 Janvier à 15h30. S'ils ne peuvent pas se jouer cette date, ils ne seront pas comptabilisés dans les classements de cette phase 2.

Poule J	4	22206988	Gue De Senac Fc	1	Coutras Ent	2
Poule J	4	22206989	Lagorce Us	1	Vallee Dordogne Ent	1
Poule J	4	22206990	St Ciers Abzac/Mar	1	Artiguaise Us	1
Poule K	4	22207003	Gensac Montcaret As	2	Coteaux Dordogne As	1
Poule K	4	22207005	Coteaux Libournais	3	St Emilionnais Fc	2
Poule Q	4	22207093	Frater Landiras Ent	1	Chambery As	1
Poule Q	4	22207095	Beautiran As	2	Illats Ent	1
Poule R	4	22207108	Castets Dorthe Ca	1	Verdelais E.S	1

Demande de modification de rencontre

- Match 22206699 BIGANOS FC 1 / CAZAUX O A Division 4 Poule A du 04/01/20

Accord des 2 équipes validé par la Commission pour jouer la rencontre le 8 janvier 2020 à 16H à BIGANOS

- Match 22206945 ABP ST MEDARD 1/ MERIGNAC SA 4 Division 5 Poule G du 14/12/19

Accord des 2 équipes validé par la Commission pour jouer la rencontre le 4 janvier 2020 à 13H30

- Match 22206862 LANDES GIRONDINES 2 / PAYS DE BUCH 1 Division 5 Poule B du 21/12/19

Accord des 2 équipes validé par la Commission pour jouer la rencontre le 8 janvier 2020 à 17H30 à LA TESTE DE BUCH

Courriers

- US LORMONT (509442)** du 14 décembre 2019 : courriel de M. l'Arbitre concernant la jonglerie du 14 décembre sur le match LORMONT US 3 contre ESTUAIRE HTE GDE 2.

La Commission précise que la partie jonglerie et son inscription dans les observations est de la responsabilité des clubs, l'arbitre n'intervenant pas dans le déroulement de celle-ci. Les autres informations du match ayant été transmis il n'y a pas eu bug de la tablette. La Commission applique le règlement du district de la compétition U13 (Art.6.2) et en conséquence n'attribue aucun point aux équipes concernées. La Commission rappelle que les 2 équipes doivent vérifier cette information avant la signature d'après-match.

- GJ MEDOC ESTUAIRE (581310)** du 13 décembre 2019 : courriel concernant l'établissement de la feuille de match de la rencontre contre CENON US 3 du 7 décembre.

L'article 17 des règlements sportifs prévoit « La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la F.M.I le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. Elle sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h maximum accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non utilisation. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. ». La Commission rappelle le club de CENON à cette obligation.

- CA STE HELENE (501540)** du 18 décembre 2019 : courriel concernant le score de son équipe 2 pour la rencontre du 7 décembre contre ST AUBIN AS 2.

La Commission maintient sa décision parue sur le PV du 11 décembre 2019 et confirme le forfait de MEDOC OCEAN 2.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

- **CASTELNAU FC** (548390) du 17 décembre 2019 : courriel concernant la rencontre contre MEDOC OCEAN ENT 3 du 14 décembre.
L'article 11 des règlements sportifs prévoit « (...) Sans l'envoi de l'arrêté municipal au District Service des Compétitions, au plus tard le lundi matin, les équipes du club recevant devant jouer, auront matchs perdus par pénalité (...) ». **La Commission est en attente de l'arrêté municipal.**

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
7 décembre 2019	D4-E	22206760	CENON US 3	511449	Feuille de match en retard (sous huitaine)	40€
14 décembre 2019	D4-A	22206703	MERIGNAC SA 3	505679	Feuille de match en retard (sous huitaine)	40€

**Tarifs et Amendes 2019/2020 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit